

NOTE EXPLICATIVE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE DE VIVIERS-LES MONTAGNES

2024

Le Compte Financier Unique est le compte commun de l'ordonnateur et du comptable public il remplace le compte de gestion et le compte administratif : il permet notamment de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable public sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

- Le compte financier unique est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et le trésorier
- Le compte financier unique est le bilan financier de l'ordonnateur et du trésorier qui doivent rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées
- Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte financier unique de l'assainissement a été voté le 19 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur le Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- La section investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluri-annuelles

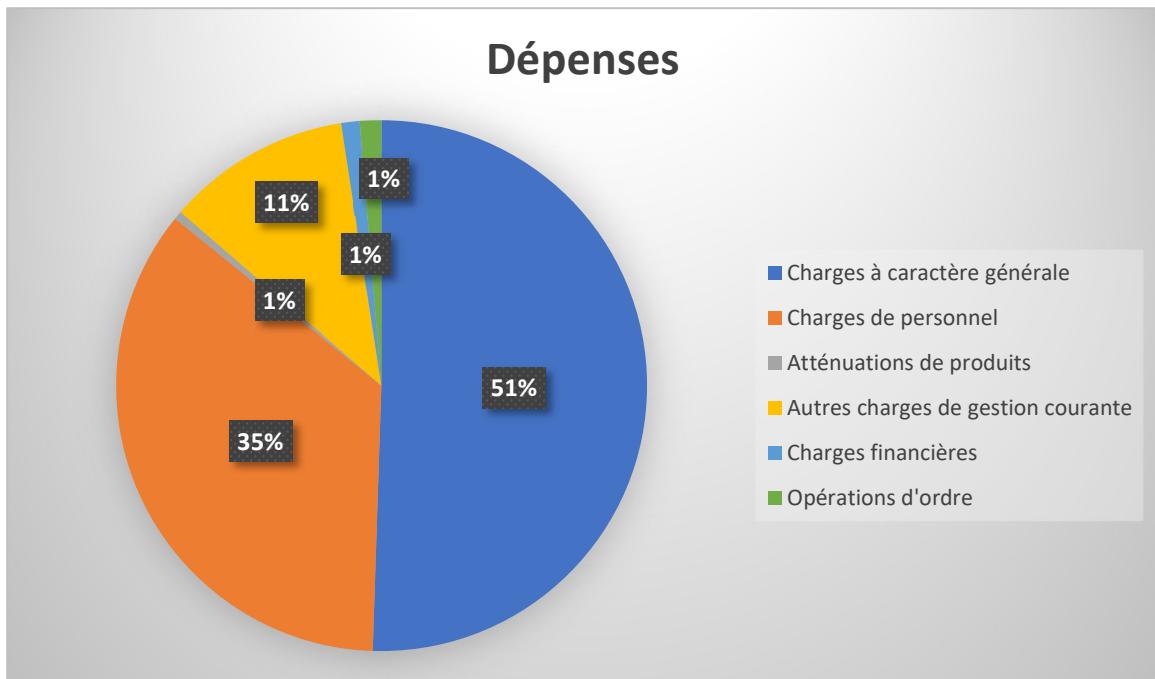
Les chiffres clés 2024

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité s'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Dépenses de fonctionnement : 1 115 806.95€
- Recettes de fonctionnement : 1 312 961.93€
- Report excédent (2023) : 259 972.11€
- Résultat de fonctionnement : + 197 154.98€
- Résultat de clôture 31/12/2024 : 457 127.09€

Les dépenses de fonctionnement :

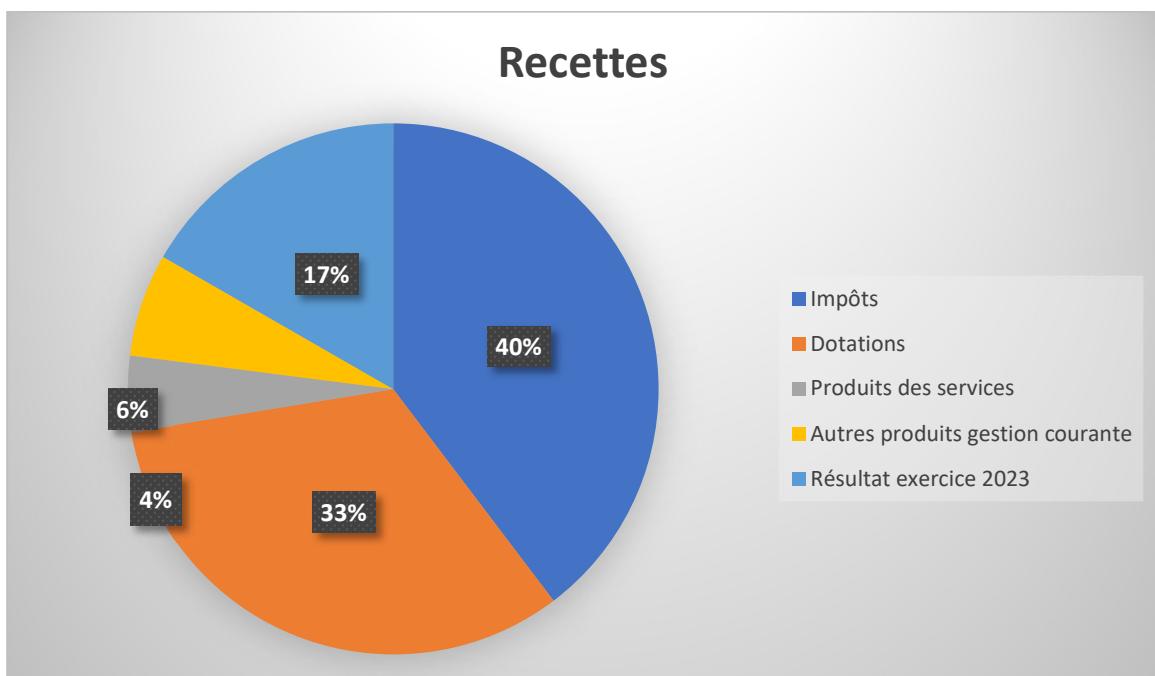
- Charges à caractère général (électricité, carburant, fourniture, entretien bâtiments, fournitures, alimentation,...)
- Charges de personnel et assimilés
- Autres charges de gestion courante (cotisations patronales, subventions aux associations, subventions CCAS, indemnités élus, ..)
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre : amortissements



Les dépenses de fonctionnement restent stables malgré une augmentation des charges à caractère générale liées principalement aux travaux d'entretien des bâtiments privés de la commune.

D'où viennent les recettes réelles de fonctionnement 2024 ?

- Des impôts payés par les contribuables (foncier bâti et non bâti)
- Des dotations de l'Etat, Région, Département et subventions d'organismes divers
- Des produits des services (périscolaire, concessions, abonnements, portage de repas, locations salles, ...)
- Revenus des immeubles (produit de gestion courante)



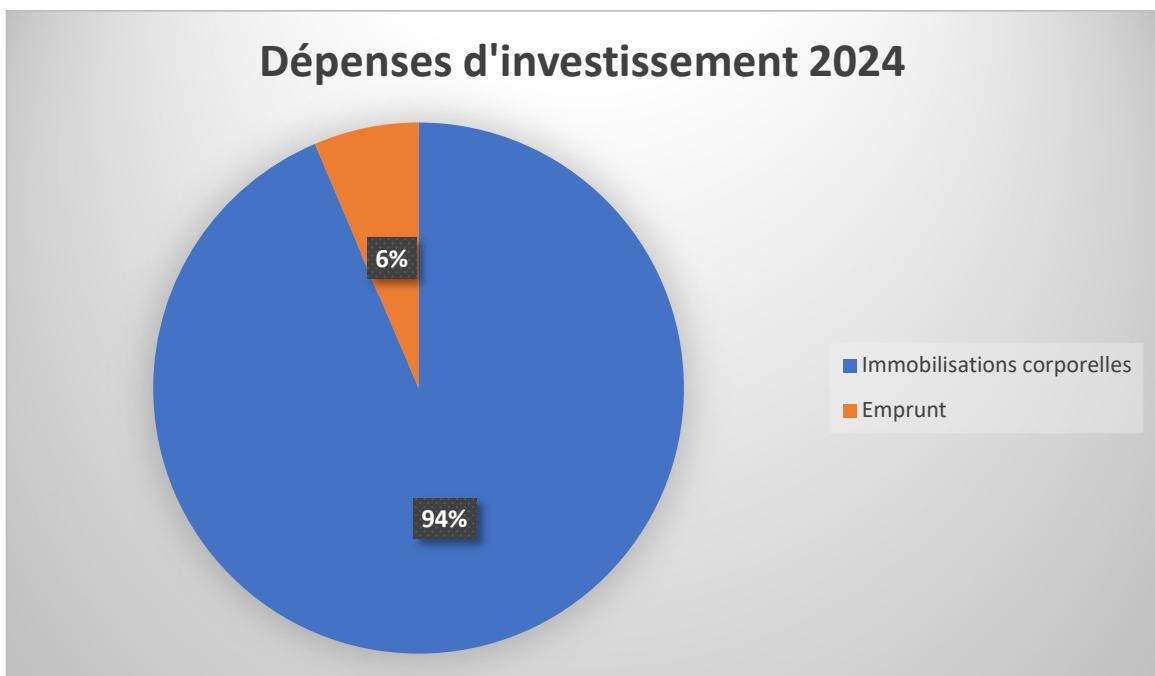
Les recettes de fonctionnement restent stables chaque année. Les dotations de l'Etat pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes augmentent légèrement en euro constant depuis 2018.

Les chiffres clés 2024 - section investissement

- Dépenses d'investissement : 1 238 940.55€
- Recettes d'investissement : 979 747.53€
- Report déficit (2023) : -193 990.46€
- Résultat d'investissement 2024 : -259 193.46€
- Résultat de clôture au 31/12/2024 : -453 183.48€

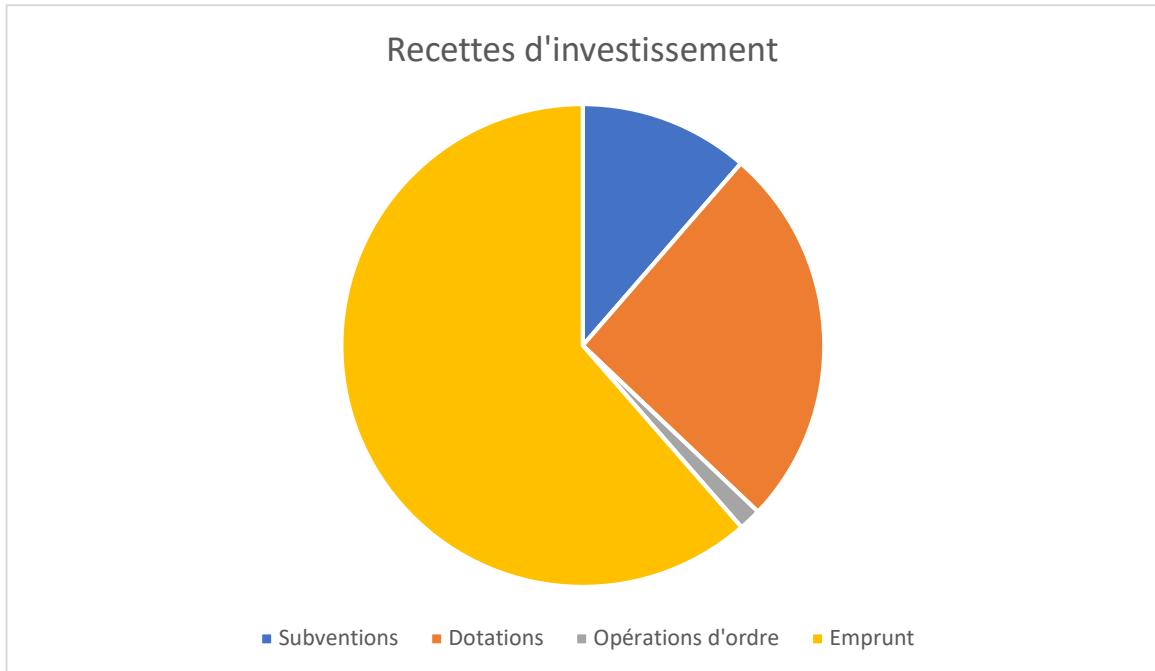
Les dépenses d'investissement

- Immobilisations corporelles (réhabilitation bâtiments publics et privés de la commune, plantation arbres, achats biens immobiliers, achats de matériel, matériel de bureau, informatique, travaux, installations, agencement bâtiments,)
- Emprunt : remboursement du capital



Les recettes d'investissement :

- Subventions d'investissement : Etat, Département, Communauté de communes,
- Dotations : FCTVA et Taxes d'aménagement
- Opérations d'ordre : amortissements et transferts de section à section



Les chiffres clefs 2024

La commune de Viviers-Lès-Montagnes a fait deux emprunts pour la réhabilitation de la salle Roger FABRE le premier à long terme de 350 000.00€ et le second un prêt relais de 250 000.00€ afin de pallier au retard de versement des subventions acquises.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 399.71€ au 31/12/2024, soit 802 227.34€ partagés entre six prêts :

- Aménagement du centre bourg1 (2010-2025)
- Aménagement du centre bourg2 (2010-2025)
- Le cabinet médical (2011-2026)
- Aménagement et extension du groupe scolaire (2018-2028)
- Réhabilitation de la salle Omnisport Communale Roger FABRE (2024-2049)
- Prêt relais dans l'attente du versement des subventions (2024-2026)

La commune est de fait très peu endettée :

- Intérêts du capital 2024 : 11 957€
- Capital remboursé 2024 : 79 249.30€

La commune a acquis entre 2020 et 2024, 11 logements destinés à la location. Son actif est passé entre 2020 et 2024 de 12 420 306.24€ à 14 248 320.00€.